

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

**REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ
OU AUTRES DONS REÇUS**

Année 2022

Règlement 634-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description
5 décembre 2022	Nick Del Vecchio	Mme Valérie Léveillé, conseillère district 5	2 cordes de bois d'une valeur de 230 \$

Ce registre est public et affiché sur le site Internet de la Municipalité de Chertsey.

La directrice générale et secrétaire-trésorière tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200 \$. Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la secrétaire-trésorière dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé (chapitre E-15.1.0.1 - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale).

Déposé lors de la séance du conseil du 5 décembre 2022.



Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim